

REPUBLIQUE FRANCAISE

78624	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT MAIRIE DE TRIEL SUR SEINE
-------	--

POSTE COMPTABLE DE TRIEL SUR SEINE

SERVICE PUBLIC LOCAL ASSAINISSEMENT DE TRIEL SUR SEINE
--

M49 (1)

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2013

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
I Informations générales			
Modalités de vote du budget			
II Présentation générale du compte administratif			
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser			
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres			
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres			
B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses			
B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes			
III Vote du compte administratif			
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles			
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles			
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses			
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes			
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles			
IV - Annexes			
A - Eléments du bilan			
A1.1 - Etat de la dette - Autres dettes			
A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			
A1.3 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			
A1.4 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			
A1.6 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			
A1.7 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de la dette			
A1.8 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements			
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations			
A3.2 - Etalement des provisions			
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses			
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes			
A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)			
A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)			
A6 - Etat des charges transférées			
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers			
A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées			
A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties			
A8.3 - Opérations liées aux cessions			
A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées			
A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties			
A10 - Etat des travaux en régie			
B - Engagements hors bilan			
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie			
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement			
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget			
B1.4 - Etat des contrats crédit-bail			
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé			
B1.6 - Etat des autres engagements donnés			
B1.7 - Etat des engagements reçus			
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents			
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents			
C - Autres éléments d'informations			
C1.1 - Etat du personnel			
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie?			
C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)			
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)			
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes			
D Arrêté et signatures			
D - Arrêté et signatures			

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
 - avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont : (3)
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
 - budgétaires (délibération n° du).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° du).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 353 574,55	G 487 270,12	G-A 133 695,57
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 303 398,66	H 274 825,75	H-B -28 572,91
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C	I 621 578,54	
	Reports en section d'investissement (001)	D 58 550,47	J	
		(si déficit)	(si excédent)	
		=	=	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=A+B+C+D 715 523,68	Q=G+H+I+J 1 383 674,41	=Q-P 668 150,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement	F 293 192,94	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 293 192,94	=K+L	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 353 574,55	=G+I+K 1 108 848,66	755 274,11
	Section d'investissement	=B+D+F 655 142,07	=H+J+L 274 825,75	-380 316,32
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 1 008 716,62	=G+H+I+J+K+L 1 383 674,41	374 957,79

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 293 192,94	L
20	Immobilisations incorporelles	119 420,60	
23	Immobilisations en cours	173 772,34	

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D' EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	100 000,00	15 659,58	65 281,84		19 058,58
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		100 000,00	15 659,58	65 281,84		19 058,58
66	Charges financières	84 475,66	46 278,72	18 475,66		19 721,28
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		184 475,66	61 938,30	83 757,50		38 779,86
023	Virement à la section d'investissement (4)	680 914,87				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)	207 878,75	207 878,75			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		888 793,62	207 878,75			
TOTAL		1 073 269,28	269 817,05	83 757,50		38 779,86

Pour information (3)					
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...	420 000,00	425 993,84			-5 993,84
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation		29 585,54			-29 585,54
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		420 000,00	455 579,38			-35 579,38
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		420 000,00	455 579,38			-35 579,38
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	31 690,74	31 690,74			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		31 690,74	31 690,74			
TOTAL		451 690,74	487 270,12			-35 579,38

Pour information (3)					
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		621 578,54			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	169 784,00	31 201,25	119 420,60	19 162,15
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	655 426,41	92 206,46	173 772,34	389 447,61
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	825 210,41	123 407,71	293 192,94	408 609,76
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	528,00	528,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500,00	129 692,21		807,79
18	Compte de liaison : affectation ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	131 028,00	130 220,21		807,79
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (4)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	956 238,41	253 627,92	293 192,94	409 417,55
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	31 690,74	31 690,74		
041	Opérations patrimoniales (2)	18 080,00	18 080,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	49 770,74	49 770,74		
	TOTAL	1 006 009,15	303 398,66	293 192,94	409 417,55

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	58 550,47			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	91 186,00			91 186,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	91 186,00			91 186,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)	66 500,00	48 867,00		47 633,00
106	Réserves (5)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (3)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	66 500,00	48 867,00		17 633,00
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	157 686,00	48 867,00		108 819,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	680 914,87			
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)	207 878,75	207 878,75		
041	Opérations patrimoniales (2)	18 080,00	18 080,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	906 873,62	225 958,75		
	TOTAL	1 064 559,62	274 825,75		108 819,00

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	80 941,42		80 941,42
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	64 754,38		64 754,38
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et prov.		207 878,75	207 878,75
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
	Dépenses d'exploitation - Total	145 695,80	207 878,75	353 574,55

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	353 574,55
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	528,00	49 770,74	50 298,74
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
10	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)	129 692,21		129 692,21
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)	31 201,25		31 201,25
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	92 206,46		92 206,46
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciations des immobilisations			
39	Dépréciations des stocks et en-cours			
15..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	253 627,92	49 770,74	303 398,66

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	58 550,47
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	361 949,13
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	425 993,84		425 993,84
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (7)			
74	Subventions d'exploitation	29 585,54		29 585,54
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		31 690,74	31 690,74
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	455 579,38	31 690,74	487 270,12

+	R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	621 578,54
=		
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 108 848,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	48 867,00		48 867,00
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		18 080,00	18 080,00
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (5)			
21	Immobilisations corporelles (5)			
22	Immobilisations reçues en affectation (5)			
23	Immobilisations en cours (5)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		194 132,95	194 132,95
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (4)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (6)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		13 745,80	13 745,80
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	48 867,00	225 958,75	274 825,75

+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	
+		
	AFFECTATION AUX COMPTES 106	
=		
	TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	274 825,75

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres "opérations d'équipement"
(6) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	100 000,00	15 659,58	65 281,84		19 058,58
611	Sous-traitance generale		3 230,35			-3 230,35
6152	Entr. & reparations sur biens immobilier	60 000,00	17 302,28	39 240,66		3 457,06
6156	Maintenance	25 000,00	-1 255,51	16 255,51		10 000,00
617	Etudes et recherche	15 000,00	-3 617,54	9 785,67		8 831,87
62 (2)						
634 (3)						
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuation de produits (4)					
739 (4)						
65	Autres charges de gestion courante					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65)		100 000,00	15 659,58	65 281,84		19 058,58
66	Charges financières (b) (5)	84 475,66	46 278,72	18 475,66		19 721,28
66111	Interets regles a l'echeance	66 000,00	65 839,04			160,96
66112	Interets - rattachement des icne	18 475,66	-19 560,32	18 475,66		19 560,32
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilé(s) (7)					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES =						
a+b+c+d+e+f		184 475,66	61 938,30	83 757,50		38 779,86

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	680 914,87				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8), (9)	207 878,75	207 878,75			
6811	Dotations aux amortissements	194 132,95	194 132,95			
6812	Dotations aux amortissemnt des charges	13 745,80	13 745,80			
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		888 793,62	207 878,75			

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		888 793,62	207 878,75			

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	1 073 269,28	269 817,05	83 757,50		38 779,86
---	---------------------	-------------------	------------------	--	------------------

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112(5)

Montant des ICNE de l'exercice	18 475,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-19 560,32
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1 084,66

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.
- (3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.
- (4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.
- (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (7) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	420 000,00	425 993,84			-5 993,84
70611	Redevance d'assainissement collectif	420 000,00	425 993,84			-5 993,84
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation		29 585,54			-29 585,54
747	Subv. et particip. collectivités territor.		29 585,54			-29 585,54
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		420 000,00	455 579,38			-35 579,38
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d) (4)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		420 000,00	455 579,38			-35 579,38

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

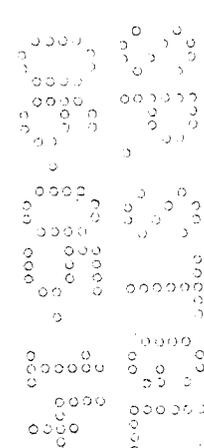
III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	31 690,74	31 690,74			
777	Quote-part subv. invt virée au résultat	31 690,74	31 690,74			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit. (5)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		31 690,74	31 690,74			

TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	451 690,74	487 270,12			-35 579,38
--	------------	------------	--	--	------------

Pour information	
R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	621 578,54

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cet article n'existe pas en M49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DJ 040, RE043 = DE043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	169 784,00	31 201,25	119 420,60	19 162,15
2031	Frais d'études	169 784,00	31 201,25	119 420,60	19 162,15
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	655 426,41	92 206,46	173 772,34	389 447,61
2315	Install. matériel & outillage techniques	655 426,41	92 206,46	173 772,34	389 447,61
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
Total des dépenses d'équipement		825 210,41	123 407,71	293 192,94	408 609,76

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement	528,00	528,00		
13111	Subventions investissemnt agence de l'eau	528,00	528,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	130 500,00	129 692,21		807,79
1641	Emprunts en euro	104 000,00	103 921,11		78,89
1631	Autres emprunts	26 500,00	25 771,10		728,90
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		131 028,00	130 220,21		807,79

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES	956 238,41	253 627,92	293 192,94	409 417,55
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)	31 690,74	31 690,74		
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	31 690,74	31 690,74		
139111	Sub équipement agence de l'eau	24 743,20	24 743,20		
13912	Subv. équipement regions	76,25	76,25		
13913	Subv. équipement departements	6 871,29	6 871,29		
15 ...	Provisions pour risques et charges				
29...	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39...	Provisions pour dépréciation des stocks en cours				
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (7)	18 080,00	18 080,00		
13111	Subventions investissemnt agence de l'eau	18 080,00	18 080,00		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		49 770,74	49 770,74		

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	1 006 009,15	303 398,66	293 192,94	409 417,55
---	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	58 550,47

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(6) Les comptes 15...2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	91 186,00			91 186,00
13111	Subventions investissemnt agence de l'eau	90 658,00			90 658,00
1318	Autres subv.d 'equipement	528,00			528,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		91 186,00			91 186,00

10	Dotations, fonds divers et réserves	66 500,00	48 867,00		17 633,00
10222	Fctva	66 500,00	48 867,00		17 633,00
165	Dépôts et cautionnements reçus				
13	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières		66 500,00	48 867,00		17 633,00

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES	157 686,00	48 867,00	108 819,00
-----------------------------------	-------------------	------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	680 914,87			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)</i>	207 878,75	207 878,75		
28031	<i>Frais d'etudes</i>	358,80	358,80		
28033	<i>Frais d'insertion</i>	717,71	717,71		
281532	<i>Installation reseaux assainissement</i>	193 056,44	193 056,44		
4818	<i>Charges a etaler</i>	13 745,80	13 745,80		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		888 793,62	207 878,75		
041	<i>Opérations patrimoniales (5)</i>	18 080,00	18 080,00		
1681	<i>Autres emprunts</i>	18 080,00	18 080,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		906 873,62	225 958,75		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 064 559,62	274 825,75		108 819,00

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV-A1.7 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES			A			B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
RECETTES		C			D
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
	Autres				

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
(2) Rayer la mention inutile.
(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la région.
(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice
(5) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		IV
		A1.1

A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2013	Montant des tirages 2013	Montant des remboursements 2013		Encours restant dû au 31/12/2013
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES
ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE
A.1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (*)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)														
1641 Emprunts en euros (total)														
182A	AGRICOLE CREDIT	05/03/1989	19/08/1989	10/10/2001	152 448,02	F	Taux fixe à 4,09 %	4,09	4,17	EUR	M	P	O	A-1
183A	AGRICOLE CREDIT	10/11/1989	15/09/1989	23/11/2001	228 673,53	F	Taux fixe à 5,35 %	5,35	5,46	EUR	T	P	O	A-1
187A	DEXA CL	30/03/2000	01/11/2000	01/02/2002	304 898,03	F	Taux fixe à 6,00 %	6,00	6,14	EUR	T	P	O	A-1
215A	DEXA CL	27/12/2006	31/05/2006	01/06/2008	246 046,00	F	Taux fixe à 3,97 %	3,97	4,03	EUR	A	X	O	A-1
217A	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2008	22/12/2008	05/04/2009	360 000,00	F	Taux fixe à 4,47 %	4,47	4,55	EUR	T	P	O	A-1
8727222	CAISSE D'EPARGNE	25/08/2010	25/08/2010	05/02/2011	301 156,89	F	Taux fixe à 3,25 %	3,25	3,25	EUR	A	P	O	A-1
MON271881EUR-tranche 2	DEXA CL	12/08/2010	01/02/2011	01/05/2011	739 542,30	F	Taux fixe à 3,42 %	3,42	3,46	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)														
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Cautions pour M.E.T.P et autres														
1672 Cautions pour M.E.T.P et autres														
1678 Autres emprunts et dettes (Total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
10070751/01	Agence de l'eau Seine-Normandie	08/07/2008	21/08/2009	20/08/2010	33 294,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
10210091/1	Agence de l'eau Seine-Normandie	29/12/2010	29/12/2010	29/12/2011	18 080,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	C	O	A-1
194A	Agence de l'eau Seine-Normandie	21/02/2001	21/02/2001	21/02/2002	11 479,41	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
187A	Agence de l'eau Seine-Normandie	16/01/2001	17/07/2002	17/07/2003	8 446,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
202A	Agence de l'eau Seine-Normandie	29/01/2003	29/01/2003	29/01/2004	23 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
203A	Agence de l'eau Seine-Normandie	17/02/2004	17/02/2004	17/02/2005	20 802,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
204A	Agence de l'eau Seine-Normandie	16/09/2001	24/02/2004	24/02/2005	23 344,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
205A	Agence de l'eau Seine-Normandie	02/04/2003	25/08/2004	25/08/2005	91 500,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
212A	Agence de l'eau Seine-Normandie	24/01/2005	26/07/2006	26/07/2007	39 300,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
213A	Agence de l'eau Seine-Normandie	26/07/2006	26/07/2006	26/07/2007	49 100,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
214A	Agence de l'eau Seine-Normandie	14/09/2006	14/09/2006	14/09/2007	9 650,00	F	Taux fixe à 0 %	0,00	0,00	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (Total)														
Total général					2 850 284,28									

(1) Sur emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquez la date de la première mobilisation.
(2) Type de taux distribué : F : fixe ; V : variable simple ; C : composé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux fixe de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage).
(3) Notation de la date de l'émission : C : complet ; S : semestriel ; M : mensuel ; A : annuel ; P : trimestriel ; X : autre.
(4) Indiquer le niveau du taux à l'échéance du contrat.
(5) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(6) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple : A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCB1015977C du 23 juin 2010 sur les probas financières offertes aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Emprunts et dettes au 31/12/2013

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICONE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)													
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total)				1 555 945,01						65 839,04		18 475,65	
1641 Emprunts en euros (total)				1 555 945,01						65 839,04		18 475,65	
162A	N		A-1	3 379,61	0,19	F	Taux fixe à 4,00 %	4,09	13 182,39	432,09		7,68	
163A	N		A-1	21 942,98	0,89	F	Taux fixe à 5,35 %	5,34	20 427,74	1 840,14		118,46	
167A	N		A-1	229 159,53	16,33	F	Taux fixe à 6 %	5,98	7 926,28	14 045,96		2 253,39	
215A	N		A-1	69 793,58	18,42	F	Taux fixe à 3,97 %	4,01	2 349,36	2 903,85		1 639,39	
217A	N		A-1	317 646,39	15,01	F	Taux fixe à 4,47 %	4,46	14 242,09	14 599,03		3 352,52	
8727222	N		A-1	251 896,91	11,1	F	Taux fixe à 3,25 %	3,24	16 947,90	8 737,52		7 390,78	
MON071881EUR- Limonis 2	N		A-1	662 522,01	16,56	F	Taux fixe à 3,42 %	3,41	28 845,35	23 277,45		3 713,43	
1645 Emprunts en devises (Total)													
1644 Emprunt assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total)													
(8)													
165 Dépôts et cautions reçus (Total)													
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)													
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (Total)				143 440,19									0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)				143 440,19									0,00
168 Emprunt et dettes assimilés (Total)													
1681 Autres emprunts (Total)													
1007075101	N		A-1	24 415,60	10,64	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 219,60	0,00		0,00	
10210091/1	N		A-1	14 464,01	11,99	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 615,99	0,00		0,00	
194A	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 0 %	0,00	656,60	0,00		0,00	
197A	N		A-1	703,57	0,54	F	Taux fixe à 0 %	0,00	703,83	0,00		0,00	
202A	N		A-1	3 916,70	1,08	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 955,33	0,00		0,00	
203A	N		A-1	5 200,50	2,13	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 735,30	0,00		0,00	
204A	N		A-1	5 636,03	2,15	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 945,33	0,00		0,00	
205A	N		A-1	36 600,00	5,65	F	Taux fixe à 0 %	0,00	6 100,00	0,00		0,00	
212A	N		A-1	20 960,00	7,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 620,00	0,00		0,00	
213A	N		A-1	26 186,68	7,57	F	Taux fixe à 0 %	0,00	3 273,33	0,00		0,00	
214A	N		A-1	5 156,80	7,7	F	Taux fixe à 0 %	0,00	644,60	0,00		0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)													
1687 Autres dettes (Total)													
Total L.A. 6. a)				1 699 385,20					129 692,22	65 839,04	0,00	18 475,65	

(9) S'agissant d'un prêt assorti d'une option de frappe, il faut faire ressortir le montant du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est assorti d'une option de frappe, il convient de classer la dette dans la catégorie des emprunts assortis de conditions particulières.

(11) Catégorie "Autres" : emprunts assortis de conditions particulières, emprunts assortis de conditions particulières, emprunts assortis de conditions particulières.

(12) Type de taux : "F" : fixe ; "V" : variable simple ; "C" : complexe (taux fixe en cas de variation de la référence) ; "M" : mixte (taux fixe et variable) ; "A" : assorti d'une option de frappe.

(13) Niveau de taux : "0" : taux fixe à 0 % ; "X" : taux fixe à X % ; "V" : variable simple ; "C" : complexe (taux fixe en cas de variation de la référence) ; "M" : mixte (taux fixe et variable) ; "A" : assorti d'une option de frappe.

(14) Niveau de taux : "0" : taux fixe à 0 % ; "X" : taux fixe à X % ; "V" : variable simple ; "C" : complexe (taux fixe en cas de variation de la référence) ; "M" : mixte (taux fixe et variable) ; "A" : assorti d'une option de frappe.

(15) Montants des charges d'intérêt : "0" : pas de charges d'intérêt ; "X" : charges d'intérêt à X % ; "V" : charges d'intérêt variables ; "C" : charges d'intérêt complexes ; "M" : charges d'intérêt mixtes ; "A" : charges d'intérêt assorties d'une option de frappe.

(16) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(17) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(18) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(19) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(20) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(21) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(22) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(23) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

(24) Montants des intérêts perçus : "0" : pas d'intérêts perçus ; "X" : intérêts perçus à X % ; "V" : intérêts perçus variables ; "C" : intérêts perçus complexes ; "M" : intérêts perçus mixtes ; "A" : intérêts perçus assortis d'une option de frappe.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant au 31/12/2013 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant (10)
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de borne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et complabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et complabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits 17 % de l'encours 100,00% Montant en euros 1 699 385 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de l'encours Montant en euros					

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)													
Instrument de couverture													
Instruments de couverture (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2013	Date de fin du contrat	Org. n° 1	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Taux variable simple (total)													
Taux complexe													
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de références et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Effet de l'instrument de couverture									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (6)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2)									
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV
A1.6

A.1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur, ou chef de file	Cap. lai restant dû au 31/12/2013	Capital réamortisé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICONE de l'exercice	
	Année	Profil (F)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/ 166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/ 166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *In fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour auto-financement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts adossés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

IV
A1.7

A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant d0 au 31/12/2013	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial		Contrat renégocié		Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)								
TOTAL																	

(1) Inscrite les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.



IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		A1.8

A1.8 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE

ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	IV A2 A3.1 A3.2
---	--

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Biens ou catégories de biens amortis :		
	Immobilisations incorporelles : études	5	22-oct-08
	Immobilisations corporelles : réseau d'assainissement	50	22-oct-08

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Montant des reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
--	---	----------------------	--	--	--	-------

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES

Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provisions spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRE						

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES

Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Provisions pour dépréciation (2)						
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRE						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (années)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

A4.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à Réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D		162 718,74	161 910,95		807,79
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C		162 718,74	161 910,95		807,79
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	130 500,00	129 692,21		807,79
163	Emprunts obligataires				
1641	Emprunts en euros	104 000,00	103 921,11		78,89
1643	Emprunts en devises				
16441	Opérations afférentes à l'emprunt				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
1681	Autres emprunts	26 500,00	25 771,10		728,90
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		528,00	528,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves (versements)				
13	Subventions d'investissement (remboursements)	528,00	528,00		
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				

Transferts entre sections = C+ D		31 690,74	31 690,74		
040	Reprises sur autofinancement antérieur (C)(1)	31 690,74	31 690,74		
139111	Sub équipement agence de l'eau	24 743,20	24 743,20		
13912	Subv. équipement regions	76,25	76,25		
13913	Subv. équipement départements	6 871,29	6 871,29		
Charges transférées (D) = E + F + G (1)					
Travaux en régie (E)					
Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)					
Stocks et en-cours (G)					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	CUMUL
	I	D001	IV
	161 910,95	58 550,47	220 461,42

Détail des comptes 16449 et 166 en dépenses (2)

Art	Libellé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie				
166	Refinancement de dette				
Total					

(2) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

A4.2 - DETAIL DES RECETTES

Art.(1)	Libellé (1)	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=a+b+c+d		747 414,87	48 867,00		17 633,00
Ressources propres externes (a)		66 500,00	48 867,00		17 633,00
10222	Fctva	66 500,00	48 867,00		17 633,00
Autres recettes financières (b)					
Transferts entre sections (c)					
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	680 914,87			

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III	R001	R1068	V
	48 867,00			48 867,00

	Montant	
Dépenses financières	IV	161 910,95
Recette financières	V	48 867,00
Solde (recettes - dépenses)	VI = V - IV (3)	-113 043,95
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (4) (5)	IV + c/2763 + D (3)	-113 043,95
Résultats hors charges transférées	V = (II + D001)	-113 043,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Hors comptes 10229, 10259 et 1068.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

(5) Il s'agit des dépenses réelles au compte 2763.

Autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres (c/16449 et c/166) (6)

Art	Libellé	Crédits votés (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16449	Opérations afférentes à l'option				
166	Refinancement de dette				
	Total				

(6) Retracer les opérations réelles et les opérations d'ordre (les opérations d'ordre entre les sections et les opérations d'ordre à l'intérieur de la section).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général		013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
014	Atténuation de produits		74	Subventions d'exploitation	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations (4)		78	Reprises sur prov. et sur dépréciations (4)	
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042		0
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation	
023	Virement à la section d'investissement				
Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre		
D 002 (5)			R 002 (5)		
TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	A5.2

Service.....(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1 ou A5.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées		13	Subventions d'équipement	
18	Compte de liaison : affectation à ...		18	Compte de liaison : affectation à ...	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé)		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		23	Immobilisation en cours	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)			27	Autres immobilisations financières	
020	Dépenses imprévues				
45..1	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° (1 ligne par opé.)	
Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'ordre			021	Virement de la section de fonctionnement	
D 001 (4)			Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			R 001 (4)		
TOTAL GENERAL DE DEPENSES			TOTAL GENERAL DE RECETTES		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L.2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :

DEPENSES 4581

DEPENSES REELLES (nature des travaux)	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés	Cumul des réalisations
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 761)						

RECETTES 4582

RECETTES REELLES	Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits à annuler	Cumul des réalisations
- Financement par le tiers						
- Financement par d'autres tiers						
040 Financement par le service (contrepartie 6742)						
041 Financ. par empr. à la charge du tiers (2763)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Nature : 2031 FRAIS D'ENTREES												
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Durée Actif	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat		
2013ETUDES0001	08/03/2013	4.784,00	REALISATION C.C.T.P DIAGNOSTIC R (REPOR 2013ETUDES0001		02	L 5	51/113542	08/03/2013	2031	4.784,00		
2013ETUDES0003	17/10/2013	19.195,80	SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT 2013ETUDES0003		02	L 5	30/50 39/65	18/10/2013 06/12/2013	2031 2031	8.611,20 10.584,60		
2013ETUDES0004	12/12/2013	7.759,65	CONTROLE ETANCHEITE RUE NOUVELLE 2013ETUDES0004		02	L 5	52/713811		2031 2031	538,20 7.221,45		
							31.739,45	Total nature : 2031		31.739,45		
Nature : 2315 INSTALL. MATERIEL & OUTILLAGE T												
Numéro d'envoi inventaire	Acquisition Date	Valeur	Désignation Numéro	Immobilisation	Type Bien	T Durée Actif	Bordereau/Mandat	Date	Nature	Montant mandat		
2013RESEAUX0002	09/10/2013	23.817,99	REMPLACEMENT TAMPONS 2013RESEAUX0002		05	L 50	51/556772		2315	23.817,99		
2013RESEAUX0005	13/12/2013	51.367,06	EXTENSION REAU EU RUE NOUVELLE 2013RESEAUX0005		05	L 50	51/716648		2315	51.367,06		
2013RESEAUX0006	17/12/2013	17.021,41	CREATION EU 31 ET 33 AVENUE POISSY 2013RESEAUX0006		05	L 50	51/735901		2315	17.021,41		
							92.206,46	Total nature : 2315		92.206,46		
Total :										123.945,91	TOTAL GENERAL	
										123.945,91		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - ENTREES	A8.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGTC) - SORTIES	A8.2

A8.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

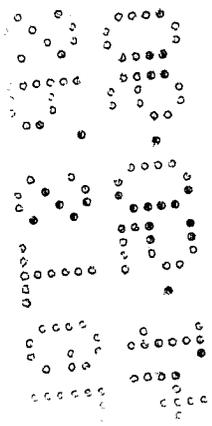
A8.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATION

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amorts. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A8.3

A8.3 - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	A9.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	A9.2

A9.1 - ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisition à titre onéreux				
Acquisition à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL				

A9.2 - ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. Antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cession à titre onéreux							
Cession à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Divers							
TOTAL GENERAL							

IV-ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A10

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
72	Travaux en régie		
TOTAL GENERAL			I

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de (...)) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement et par immobilisation ou par opération

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72/recettes réelles de fonctionnement	

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en capital et intérêts	
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)
Totaux généraux																
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP																
Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP																
Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état																
Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)																

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau de taux, indiquer pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'état annexé au budget primitif, le taux constaté sur l'exercice pour l'état annexé au compte administratif.

(7) Indiquer la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(8) Annuité due au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-2 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
+ Total des première annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
- Provisions pour garanties d'emprunt	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D
Recettes réelles de fonctionnement	II

Part des garanties d'emprunts accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II
--	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L.2252-2 du CGCT.

(2) Cf définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versé la subvention.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.4 B1.5 B1.6 B1.7

B1.4 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					Total (2)
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

B1.5- ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

B1.6 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés							
TOTAL							

B1.7 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises.....							
Engagements reçus des entreprises							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 -SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au delà de l'exercice N (3)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL							
(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à l'ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.
 Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, emplois spécifiques régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

Page 44

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 PM : police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1^{ère} alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

C3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

Catégorie de l'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
..						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	C4

C4 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 064 559,62	361 949,13	293 192,94	655 142,07
RECETTES	1 064 559,62	274 825,75		274 825,75
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 073 269,28	353 574,55		353 574,55
RECETTES	1 073 269,28	1 108 848,66		1 108 848,66

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets) (1)

BUDGET

/Numéro SIRET :

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
EXPLOITATION				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 - PRESENTATION AGREGEE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 064 559,62	361 949,13	293 192,94	655 142,07
RECETTES	1 064 559,62	274 825,75		274 825,75
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 073 269,28	353 574,55		353 574,55
RECETTES	1 073 269,28	1 108 848,66		1 108 848,66
TOTAL AGREGEE DES DEPENSES	2 137 828,90	715 523,68	293 192,94	1 008 716,62
TOTAL AGREGEE DES RECETTES	2 137 828,90	1 383 674,41		1 383 674,41

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents 27
 Nombre de suffrages exprimés 31
 VOTES : Pour 25
 Contre -
 Abstentions 6

Date de convocation : 18.04.2014

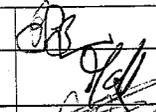
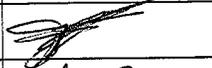
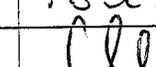
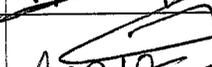
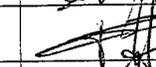
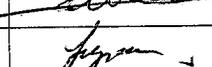
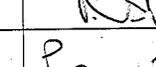
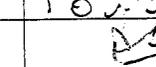
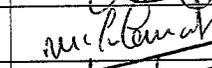
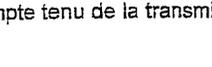
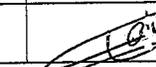
Présenté par le Maire (1),
 A Tril-sur-Seine le 24 avril 2014

Le (1),

Délibéré par (2), réunion en session

A, le

Les membres du Conseil Municipal

Mme Hélène DEBAISIEUX-DENÉ	Absente	Mme Muriel DAUVERGNE	
M. Frédéric SPANGENBERG		M. Christian JAKOB	
Mme Manuela MARIE		Mme Géraldine CARREAU	
M. Christian BOUTELOUP		Mme Cécile POINGT	
Mme Evelyne PUECHAVY		Mme Blandine BERJOT	Pouvoir
M. Michel POIROT		M. Ludovic LEA	
Mme Elianor TAGNE		M. Léon JANUS	
M. Jean-François BOUTOILLE		M. Pascal QUIJOUX	
Mme Frédérique BROCHOT MAHER		Mme Amparo MARTAUD	
M. Daniel CHANEL		Mme Christelle COLNAGHI	
M. Michel VANDROUX		Mme Nathalie JUBAN	
Mme Evelyne LEGROUX		M. Arnaud RICHARD	Pouvoir
M. Jean-Pierre MAROTTE		M. Alain GELOT	
Mme Marie-Claude LALEMANT		M. Philippe PAILLET	
M. Pascal AGOSTINI		Mme Laurence DIJON	Pouvoir
M. Jean-Sébastien SALIS		Mme Véronique LAVOCAT	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

1

2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100